



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

Décision N° 2024 590

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

**FOURNITURE ET POSE D'UN SYSTEME DE TELEGESTION ET DE VIDEOPROTECTION ASSOCIE SUR L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LILLERS - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHE NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a lancé une consultation en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables suivant les articles L. 2122-1 et R. 2123-3 3° du code de la commande publique, ayant pour objet la fourniture et pose d'un dispositif de télégestion et vidéoprojection associé de l'aire d'accueil des gens du voyage de Lillers, sous la forme d'un marché ordinaire pour la durée de la prestation fixée à 30 jours à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des prestations,

Considérant que la société WA CONCEPT, ayant son siège social à la Teste de Buch (33260), 47 rue Lagrua, dispose de l'exclusivité de distribution du logiciel en tant qu'elle édite et fournit le logiciel de télégestion des aires d'accueil des gens du voyage de la Communauté d'Agglomération,

Considérant qu'après analyse de l'offre, la proposition de la société WA CONCEPT ayant son siège social à la Teste de Buch (33260), 47 rue Lagrua a été jugée économiquement avantageuse pour un montant de 32 095,22 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire.

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché ayant pour objet la fourniture et la pose d'un dispositif de télégestion et vidéoprojection associé de l'aire d'accueil des gens du voyage de Lillers avec la société WA CONCEPT ayant son siège social à la Teste de Buch (33260), 47 rue Lagrua, et de le signer pour un montant de 32 095,22 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire, pour une durée de la prestation fixée à 30 jours à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des prestations.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **30 JUIL. 2024**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **30 JUIL. 2024**

Et de la publication le : **30 JUIL. 2024**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**